

MAIRIE
SILLANS LA CASCADE
Conseil Municipal

COMPTE RENDU de la SEANCE
Du 31 juillet 2017

Membres en exercice : 15
Membres présents : 9
Membres votants : 10

Le 31 Juillet 2017, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 juillet 2017, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe CARRIERE, Maire.

Madame Marie Gabrielle LOZZA est nommé(e) secrétaire de séance.

- 9 Membres présents :
CARRIERE Christophe, RENOULT Eric, MOREAU Michelle, RENARD Jean-Pierre, LOISY Nathalie, BROCHIER Aurélie, SANNER Hervé, LOZZA Marie Gabrielle, HERMET Daniel
- 1 Membre(s) représenté(e)(s) :
LECLERCQ Sandrine donne procuration à LOISY Nathalie
- 5 Membre(s) absent(e)(s)
- 2 Excusé(e)(s) : GASPARD Raphaël, STELLER Catherine
- 3 Non excusé(e)(s) : MURAT Loïc, LANZA Yannick, GROUAZEL Anna

N° 2017-30

Objet :

Approbation du Procès-verbal de la séance du 02 juin 2017

Le Rapporteur rappelle à l'assemblée que chaque membre du conseil a été destinataire du procès-verbal de la dernière séance.

Ce document retrace les débats ayant introduits les délibérations. Il n'a fait l'objet d'aucune remarque à ce jour.

Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 02 juin 2017 ;
Considérant qu'il n'a fait l'objet d'aucune remarque jusqu'à aujourd'hui ;

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 02 juin 2017 retraçant les délibérations du n°2017-26 au n°2017-29 tel que rédigé à ce jour.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide
par 10 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

N° 2017-31

Objet :

Approbation de la procédure de déclaration de projet et de mise en compatibilité du PLU pour le projet photovoltaïque

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 20 mars 2016 par laquelle il a engagé une procédure de déclaration de projet et de mise en compatibilité du PLU pour le projet de parc photovoltaïque aux lieux-dits Bas Coupeyregne / Grand Défens.

Monsieur le Maire rappelle les différentes étapes de cette procédure :

- montage du dossier technique de déclaration de projet et mise en compatibilité du PLU, dossier comprenant un rapport de présentation, un règlement d'urbanisme, et un document graphique.
- saisine de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) et présentation du projet à cette commission le 30 novembre 2016. Par courrier en date du 2 décembre 2016 la CDPENAF a émis un avis favorable sur le projet.
- réunion d'examen conjoint avec les personnes publiques associées (Services de l'Etat, Région, Département, Chambres Consulaires, Communauté d'Agglomération, Parc Naturel Régional du Verdon, etc...) conformément aux dispositions de l'article L.153-54 et R.153-15 à R.153-17 du Code de l'Urbanisme, réunion d'examen conjoint tenue en date du 6 décembre 2016. Au terme de cette réunion, toutes les Personnes Publiques Associées ont donné un avis favorable au projet à l'exception du PNR Verdon.
- délibération du bureau du Syndicat Mixte du PNR Verdon en date du 13 décembre 2016 donnant un avis défavorable au projet. Mr le Maire précise que cet avis défavorable n'est pas motivé par des considérations paysagères ou environnementales mais uniquement par le fait que le projet de parc se situe principalement sur du foncier privé.
- délibération de la Communauté d'Agglomération Dracénoise en date du 15 décembre 2016 accordant une dérogation au principe d'extension limitée de l'urbanisation en l'absence de SCOT approuvé.
- saisine de l'autorité environnementale dans le cadre de la procédure dite du cas par cas, et avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale rendu en date du 27 mars 2017.
- courrier du 13 mars 2017 à Mr le Préfet du Var afin de demander une enquête publique unique sur la déclaration de projet et les permis de construire relatifs au projet, et réponse favorable de Mr le Préfet du Var en date du 10 avril 2017.
- ordonnance en date du 24 avril 2017 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulon désignant Mr AIME comme commissaire enquêteur.
- arrêté préfectoral du 15 mai 2017 de mise à enquête publique unique du dossier de déclaration de projet / mise en compatibilité du PLU et des deux permis de construire.
- déroulement de l'enquête publique du 12 juin 2017 au 13 juillet 2017 inclus.
- remise à la commune du rapport d'enquête, des conclusions et de l'avis du Commissaire Enquêteur le 20 juillet 2017. Au terme de ces documents, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la déclaration de projet et mise en compatibilité du PLU.

Suite à l'ensemble de ces rappels et au terme de cette procédure, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le dossier de déclaration de projet et de mise en compatibilité du PLU.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-54 et R.153-15 à R.153-17,
Vu les avis des Personnes Publiques Associées sur le dossier de déclaration de projet et de mise en compatibilité du PLU,
Vu l'avis favorable de la CDPENAF sur le dossier de déclaration de projet et de mise en compatibilité du PLU,
Vu l'accord de la Communauté d'Agglomération Dracénoise pour la dérogation au principe d'extension limitée de l'urbanisation en l'absence de SCOT,
Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur,

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin :

D'APPROUVER l'exposé du Rapporteur ;

DE SE PRONONCER, en application de l'article L.153-58 du Code de l'Urbanisme, par une déclaration de projet sur l'intérêt général du projet de parc photovoltaïque aux lieux-dits Bas Coupeyregne / Grand Défens ;

D'APPROUVER la mise en compatibilité du PLU pour ce projet ;

DE DIRE que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un délai d'un mois et que mention de cet affichage sera inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;

DE DIRE que le dossier de déclaration de projet et de mise en compatibilité du PLU qui en est la conséquence est tenu à disposition du public en mairie de Sillans la Cascade aux jours et heures habituels d'ouverture.

DE DIRE que la présente délibération et le dossier de déclaration de projet et de mise en compatibilité du PLU seront transmis à Mr le Préfet du Var.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide
par 10 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, il est 20h00

La Secrétaire
Madame Marie Gabrielle LOZZA

Le Maire
Monsieur Christophe CARRIERE